

Numéro de la délibération	Intitulé	Statut
101-23	Marché de maîtrise d'œuvre d'interconnexion du réseau d'eau potable Tranche 4	Adoptée
102-23	Création d'un poste d'ingénierie « Eau et assainissement »	Adoptée
103-23	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le financement de la structuration de la maîtrise d'ouvrage d'eau et assainissement	Adoptée
104-23	Financement de la préparation du transfert de la compétence eau potable	Adoptée
105-23	Suppression d'un poste de Vice-président	Adoptée
106-23	Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion	Adoptée
107-23	Demandes de subvention au titre de Perche Ambition	Adoptée

Le Président
Eric SERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 36
- Vote : 36 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°101-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOJNI Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUDEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. GUILLEMET Philippe
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUDEL
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marjorie GACHE

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre d'interconnexion (tranche 4)

Un marché public a été lancé pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre les communes de Combres et Saintigny (Tranche 4). Ces travaux s'inscrivent dans un schéma pluriannuel d'interconnexion des réseaux d'eau potable de la moitié Sud de la CDC Terres de Perche.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de la tranche 4 est de 1 276 000 € HT.

Nature des travaux :

- Pose de canalisations : 4,5 Km en fonte DN 125
- Réalisation d'un local de surpression au château d'eau de la Cour aux Légers (Combres)

La publicité a été réalisée dans un journal d'annonces légales et sur une plateforme dématérialisée de marchés publics. Deux offres ont été reçues : BFIE et IRH

La commission MAPA réunie le 21 novembre 2023, propose de valider le classement des offres et de retenir l'entreprise IRH qui a obtenu un total de point de 94 sur 100. Marché pour un montant de 29 950 € HT correspondant à 2.35% du montant prévisionnel des travaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider la proposition de la commission MAPA du 21 novembre 2023, et de retenir l'entreprise IRH pour ce marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre les communes de Combres et Saintigny (Tranche 4), pour un montant de 29 950 € HT.**
- **D'autoriser M. le Président à la signature des pièces contractuelles du marché**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20231121-101-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 36
- Vote : 36 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°102-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. GUILLEMET Philippe
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marjorie GACHE

Objet : Création d'un poste d'ingénierie « eau et assainissement »

Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa séance du 30 mai 2023, une convention de mandat a été passée avec les communes pour la réalisation d'un schéma patrimonial intercommunal de l'eau potable sur le territoire de la communauté de communes Terres de Perche.

Les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie ont suggéré de lancer en même temps l'étude de préparation du transfert de la compétence « eau potable ». Cette prestation a été ajoutée au cahier des charges du marché « schéma patrimonial ».

La rédaction du cahier des charges ainsi complété étant achevée, la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de ces deux missions sera lancée avant la fin du mois de novembre, pour une attribution début 2024.

Afin de respecter les délais impartis de ce transfert, et de se doter en interne des moyens humains nécessaires à sa préparation et à la structuration efficace des futurs services qui en découleront, il est indispensable de créer un poste dédié à cette action.

Cette mission d'ingénierie d'une durée de deux ans avant la date effective du transfert de compétences, pourra, le cas échéant à l'issue de cette période, se traduire par un poste de direction des services eau et assainissement transférés à la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la création de ce poste d'ingénierie « eau et assainissement »,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux démarches de recrutement**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20231121-102-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 36
- Vote : 36 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°103-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. GUILLEMET Philippe
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marjorie GACHE

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement de la structuration de la maîtrise d'ouvrage d'eau et assainissement

La communauté de Communes Terres de Perche, ses communes membres, et/ou les syndicats vont élaborer un schéma directeur d'eau potable et une étude de transfert de l'eau potable en vue d'un transfert effectif au 1^{er} janvier 2026. Il sera également nécessaire de réaliser une étude de transfert de la compétence assainissement.

Le conseil communautaire qui s'est réuni le 21 novembre 2023 a validé la création d'un poste destiné à fournir un appui à la réalisation et à la mise en œuvre de l'étude de structuration, ainsi qu'à l'organisation requise pour gérer les compétences eau et assainissement. Ce poste sera dédié à ces deux objectifs et permettra de mettre en œuvre les conditions appropriées à l'acquisition de la connaissance du patrimoine eau et assainissement de la collectivité.

Pour cette première période de deux ans (préfiguration), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose un financement de ce poste et des frais de fonctionnement liés à hauteur de 50 % d'une enveloppe maximale de 84 500 € par an.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement de la structuration de la maîtrise d'ouvrage d'eau et d'assainissement, selon les montants maximum proposés, soit 50% de 84 500 € par an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20231121-103-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 36
- Vote : 36 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°104-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. GUILLEMET Philippe
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marjorie GACHE

Objet : Financement de la préparation du transfert de la compétence eau potable

Au-delà de la réalisation du schéma patrimonial intercommunal financé dans le cadre d'une convention de mandat entre la CdC et les communes membres, le coût global relatif à la préparation du transfert de la compétence en eau potable restant à la charge de la communauté de communes Terres de Perche (étude de préparation + frais d'ingénierie CdC) est évalué à environ 50 000 € par an, soit environ 0,05 € / m³ / an d'eau potable (sur la base d'environ 1 000 000 m³ produits et/ou vendus dans l'ensemble du territoire).

Ce financement de 0,05 € / m³ / an peut être assuré :

- Par la Communauté de communes pour la partie du territoire couverte par la compétence « interconnexion » dans le cadre de la redevance de 0,34 € / m³ / an déterminée depuis 2023.
- Concernant les autres communes : avec le versement d'une redevance ainsi calculée par les communes ou les syndicats auxquelles elles adhèrent selon des modalités pratiques restant à déterminer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le principe de financement de cette préparation du transfert de la compétence dans les conditions ci-dessus à compter de l'année 2024.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20231207-104-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 36
- Vote : 36 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°105-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. GUILLEMET Philippe
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marjorie GACHE

Objet : Suppression d'un poste de Vice-président de la Communauté de communes

Lors de sa séance du 21 septembre 2023, le Conseil s'est prononcé contre le maintien de Monsieur Victor PROVOT dans ses fonctions de Vice-président.

Suite à cette décision, il revient de Conseil de procéder soit :

- à l'élection d'un nouveau Vice-président sur le poste laissé vacant
- à la suppression d'un poste de Vice-président

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'approuver la suppression de ce poste de Vice-président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20231121-105-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 36
- Vote : 36 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°106-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. GUILLEMET Philippe
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marjorie GACHE

Objet : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion d'Eure et Loir

Jusqu'à fin 2023, la CdC a recours au service de médecine préventive de la SISTEL. Au regard de ses contraintes de personnel, la SISTEL, en juillet 2023, a notifié la radiation de la CdC à ce service à compter du 1er janvier 2024.

Pour répondre à l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive, il est proposé au Conseil d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1er janvier 2024.

Les conditions financières de ce service sont comparables à celles qui étaient pratiquées par la SISTEL :

SISTEL : 78 € HT par agent et par an, soit un montant total annuel d'environ 2 700 € TTC (en 2023)

CdG28 : 0,43 % de la masse salariale, soit un montant total annuel d'environ 2 700 € TTC également (base 2022).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion correspondante avec le Centre de Gestion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20231121-106-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD



Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 36
- Vote : 36 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°107-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt et un novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. GUILLEMET Philippe
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Jean-Louis PILFERT donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marjorie GACHE

Objet : Demandes de subventions Perche Ambition

Il est présenté plusieurs dossiers de demande de subvention au titre du dispositif Perche Ambition

Stéphanie M'Ziene – Le relais fleuri – Travaux et Matériel – Belhomert-Guehouville

Développement de son activité de bar/restaurant, Madame Mziene souhaite refaire la terrasse devant son établissement, ainsi qu'ajouter de nouvelles tables.

Projet : Travaux et Matériel

Investissement global : 2 779.30 €/HT

Investissement éligible : 2 779.30 €/HT

Subvention proposée : 839.79 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

David Salomon – David et Toit – Matériel - Fontaine Simon

Monsieur Salomon souhaite développer son activité par l'acquisition d'un véhicule d'occasion équipé permettant de se rendre sur les chantiers avec le matériel nécessaire.

Projet : Matériel

Investissement global : 6 355.29 €/HT

Subvention proposée : 1 906.59 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Odile Gillet – Odil'tiff – Travaux – Champrond en Gâtine

Madame Gillet souhaite rénover un bâtiment intérieur et extérieur afin d'établir son salon de coiffure. Les travaux permettront l'embellissement du lieu mais également de faire des économies d'énergies.

Projet : Travaux

Investissement global : 61 055 €/HT

Subvention proposée : 3 000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Fabien Masson -Fab et Mag – Travaux - Frazé

La société Fab et Mag agrandit son local pour l'entreprise ADN Piscines dans l'optique d'augmenter la surface de stockage et créer un nouveau bureau

Projet : Travaux

Investissement global : 138 295 €/HT

Subvention proposée : 5 000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'attribution de ces subventions au titre de Perche Ambition.

**Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20231121-107-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

